

Compagnie :

BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

Résidence :
BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. 02629 - PV 00153/93

##

1

Date des faits : Le 03 août 1993
Lieux des faits:

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

OBJET :

NATURE DES FAITS: OBSERVATION RELATIVE A UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE
" O . V . N . I . "

Témoins : Mesdemoiselles R. et S. B. - Martine V.

~~93307685~~
95307729

NUMERO	DESIGNATION DES PIECES
1	- P.-V. de renseignement administratif (synthèse).
2	- P.-V. d'audition de mademoiselle R B .
3	- P.-V. d'audition de mademoiselle S B .
4	- P.-V. d'audition de mademoiselle M V .
5	- P.-V. d'audition de monsieur C , S .

- 1 M. le Préfet
- 1 M. le Procureur de la République
- 1 M. le Général, Cdt. la Région Aérienne
- 2 M. le Ministre de la Défense , D.G.G.N.
Bureau Défense Opérations.
- 1 Archives

Transmis le : 18/09/1993

par
Le M. D. L. chef
P.

signature et cachet

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

C.U. 02629 - PV 00153/93

ANALYSE ET REFERENCES :

NATURE DES FAITS : OBSERVATION RELATIVE A UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE.

" O . V . N . I . "

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Témoins : Mesdemoiselles R et S B - M V

Nous soussigné : gendarme J L, adjoint au commandant de la brigade, en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :
secondé par le gendarme B T, en résidence à**P R E A M B U L E**

Le trois août mil neuf cent quatre vingt treize, à neuf heures, se présentent au bureau de notre brigade à , mesdemoiselles R et S B, ainsi que M V, domiciliées dans la commune citée ci-dessus.

Elles désirent apporter leur témoignage quant à l'observation d'un objet volant non identifié, aperçu durant la nuit du 24 au 25 juillet 1993 au hameau de " ", commune de .

C O N S T A T A T I O N S

Sur place ainsi qu'aux alentours du lieu d'observation de ce phénomène "O.V.N.I.", aucune trace ou indice n'a été relevé.

M E S U R E S**P R I S E S**

Nous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie à , par message n° 303 du 03.08.1993, selon la procédure prévue pour ce genre d'évènement. Les différentes autorités destinataires ont également été avisées.

E N Q U E T E

Le 3 août 1993 à 09 heures 15, mademoiselle R B est entendue. Elle nous décrit de façon précise le phénomène et les effets produits par celui-ci. Elle précise que ce phénomène a été aperçu principalement au hameau " " à , de 02 heures 45 à 03 heures 30, durant la nuit du 24 au 25 juillet 1993. Pendant tout le temps de cette observation, elle n'a pas pensé à photographier cet objet.

L'enquêteur,

1 M. le Préfet

Date de clôture

Transmis le : **18 SEP. 1993**

1 M. le Procureur de la République

16/09/1993

1 M. le Général, Cdt. la Région Air

par
Le M. D. L. chef
P2 M. le Ministre de la Défense,
DGGN, Bureau Defense Opérations.

1 Archives

Signatures

Signature et cachet

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. 02629 - PV 00153/93

01

2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Elle ajoute qu'il n'a pas touché le sol. (PIECE n° 2).

A L'ORIGINAL

Le 3 août 1993 à 10 heures 40, recueillons la déclaration de sa soeur Sonia. Celle-ci confirme en tous points la version donnée par R. B. (PIECE n° 3).

Le même jour à 11 heures 30, mademoiselle M. V. est entendue. Elle confirme les 2 précédentes déclarations des soeurs B. (PIECE n° 4).

Au cours de notre enquête, nous apprenons que Monsieur J. B., journaliste, en vacances chez des membres de sa famille à ..., a pris contact téléphoniquement avec Mademoiselle R. B., pour lui demander plusieurs renseignements sur l'observation de ce phénomène.

Ayant appris par la rumeur publique, que des soirées "laser" étaient organisées à la discothèque " " à ..., nous décidons de nous rendre à cet endroit afin d'y rencontrer le gérant de l'établissement, Monsieur S. C. Effectivement, depuis l'été 1993 et de façon régulière, il met en marche un projecteur lumineux à l'extérieur de cette boîte de nuit, destiné à la situer d'une part, et à faire de la publicité auprès du public d'autre part. Cet appareil appelé "projecteur multifacettes" est d'une puissance de 2500 watts, ce qui rend très bien visibles les effets lumineux qu'il produit.

Le projecteur fonctionne de 22 heures 30 à 05 heures, heure de fermeture du " ".

La description des faisceaux lumineux produits par le projecteur est en tous points analogue à celle faite par les 3 témoins.

Monsieur S. C. a été entendu le 17 août 1993 à 11 heures. (PIECE n° 5).

De l'enquête effectuée, tant auprès de personnes demeurant à ..., que des militaires de la brigade de cette localité, il s'avère que cet objet volant aperçu durant la nuit du 24 au 25 juillet 1993, est la conséquence du projecteur lumineux décrit ci-dessus.

D'ailleurs ce phénomène a été aperçu plusieurs fois par des habitants de ..., et même ...

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ces reflets lumineux sont bien visibles lorsque le plafond nuageux est bas et le temps couvert, ce qui était le cas pendant la nuit considérée.

La portée de ce projecteur peut atteindre 15 kilomètres à vol d'oiseau.

L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 02629 - PV 00153/93

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

3

Jusqu'à ce jour, aucune autre observation similaire n'a été signalée, ce qui laisse très probablement à penser le bien-fondé de la déclaration de Monsieur S C et de nos conclusions.

C L O T U R E**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Nous transmettons le présent procès-verbal aux destinataires

suivants :

- le premier à M. le Préfet du département
- le second à M. le procureur de la République
- le troisième au Général, commandant la Région Aérienne Méditerranée
- Les quatrième et cinquième à M. le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Défense Opérations.
- Le sixième aux archives de l'unité.

Fait et clos à

, le 16 septembre 1993.

L'enquêteur.

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

BT

AUDITION

C.U. 02629 - PV 00153/93

N° PIÈCE N° FEUILLET

02

1

- Nous soussigné : gendarme J L , adjoint au commandant de la brigade, en résidence à
- Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.
- Rapportons les opérations suivantes :
- Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

B , R , 14 ans,
née le
demeurant

FRANCE,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

célibataire, Etudiante, nationalité française,

qui déclare le trois août mil neuf cent quatre vingt treize à neuf heures et quinze minutes:-----

"Le dimanche 25 juillet 1993 à 02 heures 45, je me trouvais dans le véhicule conduit et appartenant à ma copine M V ; nous venions de par le CD , et allions rentrer chez nous à .

Je précise que j'étais également accompagnée de ma soeur S

Comme je l'ai indiqué précédemment, à 02 heures 45, entre et , j'ai pu observer dans le ciel, côté "quelque chose qui brillait" comme des lumières. Sur le moment et jusqu'à " " je n'ai rien dit à personne, car comme il avait plu peu avant, je croyais qu'il s'agissait d'un reflet dans la vitre de la voiture.....

Arrivée au chemin devant chez moi, lorsque je suis descendue de voiture, j'ai bien vu un "objet" en forme de toupie, sans couleur, qui était éclairé par plusieurs "lampes", rondes et carrées ; en fait ce sont ces lampes qui déterminaient la forme de cet objet. Le diamètre de celui-ci étant d'environ 10 mètres.

Cet objet était seul. Lorsque j'ai aperçu cette espèce de "soucoupe", elle était sur la gauche par rapport à l'emplacement de ma maison, de l'autre côté de la route, exactement entre les habitations et , à une hauteur que je ne peux évaluer de façon précise. Ce que je peux dire, c'est qu'elle se trouvait au niveau des arbres.....

Le phénomène d'évolution de cet "objet volant" était le suivant : de gauche à droite en faisant plusieurs tours sur lui-même, se dirigeant vers la colline du côté de , sans jamais descendre plus bas. Je pense que la vitesse d'évolution de l'objet en question ne peut être évaluée avec certitude. Il n'y a eu aucun changement de forme ni de couleur pendant la durée de mon observation, c'est à dire 45 minutes.....

Cette nuit là, étant donné que vers minuit il avait plu, j'ai pu remarquer à cette heure des éclairs de chaleur qui avaient duré toute la soirée, et qui avaient pour effet d'illuminer le ciel. Il n'y a pas eu de tonnerre. Les conditions d'observation étaient bonnes au moment de ce phénomène. Il n'y avait ni nuages ni étoiles.....

Lorsque l'éclairage public de " " s'est éteint subitement, nous sommes remontées dans la voiture et avons reculé jusque dans la cour, avant de rentrer à la maison. J'ai continué à observer le phénomène par la fenêtre de la cuisine jusqu'à 03 heures 30, heure à laquelle les lumières de l'engin se sont mises à faiblir ; celui-ci restant au même endroit, tournoyant sur lui-même. D'un seul coup je n'ai plus rien vu, et tout est redevenu normal. Il n'y avait plus d'éclairs et l'éclairage public s'était rallumé.....

La personne entendue L'enquêteur
(a signé au carnet de déclarations)

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 02629 - PV 00153/93

**PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

AUDITION

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	2

Je tiens à préciser qu'à aucun moment je n'ai vu de matière solide supportant ces fameuses lampes. Tout ce que je peux dire avec certitude, c'est que l'objet ne s'est pas posé.....

En conclusion, j'ai été tellement impressionnée par ce phénomène que je n'ai pas pu faire de photos. J'en ai averti mes parents vers 6 heures du matin.....

A _____, le trois août mil neuf cent quatre vingt treize, à dix heures trente.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
(a signé au carnet de déclarations).

L'enquêteur

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE _____
 UNITE _____
 BT _____
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 153/93

PROCÉDURE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

N° PIÈCE 3 N° FEUILLET 1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 A L'ORIGINAL**

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour Trois août mil neuf cent quatre vingt treize, à dix heures quarante,
 nous soussigné(s) L _____, J _____, gendarme de la Compagnie de _____, en
 résidence à _____
~~vu les articles _____~~ du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B _____ S _____
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F _____
 FILIATION ◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶ SITUATION DE FAMILLE

Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

qui déclare : " " Comme ma soeur R _____, j'ai pu observer le même phéno-
 mène le 25 juillet 1993, seulement à partir du moment où nous sommes ar-
 rivées en voiture à " _____", et plus particulièrement lorsque je suis
 descendue de voiture.....

Ainsi que l'a décrit ma soeur, je confirme en tous points sa déclara-
 tion.....

J'ai donc été également témoin de ces faits.....

Je n'ai rien de plus à préciser concernant cette affaire.....

Le 3 août 1993 à 11 heures.....

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
 n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher " ".....

La personne entendue
 (a signé au carnet
 de déclarations)

L'enquêteur.



PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

4

1 / 1

153/93

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Trois août mil neuf cent quatre vingt treize, à onze heures trente,

nous soussigné(s) T, B, gendarme de la Compagnie de, en résidence à

vu les articles

du code de procédure pénale,

93307685

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V M SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F. FILIATION DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS SITUATION DE FAMILLE

Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

"I", commune de

Enseignante

qui déclare : " Le dimanche 25 juillet 1993, à 02 heures 45, je me trouvais sur le CD en compagnie de Mlles B R et B S.

Je conduisais mon véhicule de marque CITROEN AX Diésel, de couleur bleu marine foncé, immatriculé

Nous revenions de la fête à, je précise que je n'avais absorbé aucune boisson alcoolisée.

C'est Mlle B R qui en entrant dans le hameau de " " m'a signalé ce phénomène.

Je l'ai observé en compagnie de Mlles B et ce, jusqu'à ce que les lumières disparaissent, à environ 03 heures 30.

Je confirme en tous points la déclaration de Mlle B, R, ayant été témoin du même phénomène.

Je n'ai rien d'autre à déclarer.

Le 3 août 1993 à 11 heures 40.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher "

La personne entendue (a signé au carnet de déclarations).

L'enquêteur.



UNITÉ
BT
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
153/93

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Dix sept août mil neuf cent quatre vingt treize, à onze heures,
nous soussigné(s) L. _____, J. _____, gendarme de la Compagnie de _____, en
résidence à _____

~~vu les articles~~

~~du code de procédure pénale,~~

93307685

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 C. _____ S. _____
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M. _____
 FILIATION **← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →** SITUATION DE FAMILLE
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Gérant de société

qui déclare : " Je suis tenancier d'une discothèque à l'enseigne " _____
", sise sur le lac _____, depuis 1992.....

Souvent, surtout en été, j'organise des soirées attractives. Le 24 juillet dernier, comme d'habitude, j'ai mis en route le système de projecteur extérieur qui sert d'une part à situer la discothèque, et d'autre part à faire de la publicité pour mon établissement auprès du public.....

Ce système lumineux fonctionne de la façon suivante : il s'agit d'un projecteur multifacettes d'une puissance de 2500 watts environ, dirigé vers le ciel. Il effectue un balayage de 180° maximum ; l'effet produit par ce projecteur se décompose comme suit : les facettes, au nombre de 15, reproduisent des points dans le ciel, que l'on peut faire tourner ou laisser fixes, à une vitesse réglable. Je précise que ce phénomène est bien visible surtout lorsque le plafond nuageux est bas, et que le temps est couvert, de même que lorsqu'il pleut. Cette lumière peut être aperçue à 8 km à vol d'oiseau environ.....

Nous mettons en marche cet appareil, de l'ouverture à la fermeture de la discothèque, c'est à dire de 22 heures 30 à 05 heures du matin.....

Les faisceaux lumineux forment un cône de couleur blanche. Je pense que par temps couvert et nuageux, le phénomène a pu être aperçu de _____

L'O.V.N.I. vu pendant la nuit du 24 au 25 juillet 93 par des personnes de _____, est très probablement le résultat de notre projecteur. Il est fréquent que ce phénomène soit aperçu par des gens demeurant en _____, en _____, et même en _____

Le 17.08.1993 à 11 heures 40. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher " ".....

La personne entendue
(a signé au carnet
de déclarations).

L'enquêteur.